

**Arrêté temporaire de circulation
Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et des eaux pluviales**

RUE SAINT-JOSEPH (VILLE DIEU-LA-BLOUERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU la demande par laquelle **EHTP demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX** représentée par **David FILLAUDEAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et des eaux pluviales** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/09/2025 au 03/11/2025 RUE SAINT-JOSEPH (VILLE DIEU-LA-BLOUERE),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 15/09/2025 et jusqu'au 03/11/2025, la circulation des véhicules est interdite :

- RUE SAINT JOSEPH (VILLE DIEU-LA-BLOUERE) (Beaupréau-en-Mauges)

. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 2

À compter du 15/09/2025 et jusqu'au 03/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE VENDEE (VILLE DIEU-LA-BLOUERE) (D762),
- RUE DE LA MERANDERIE,
- RUE SAINT-JOSEPH,

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EHTP.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 08 août 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



